

Trop, c'est trop !

La CFDT condamne l'attitude de la direction envers la Maîtrise d'Encadrement

La CFDT le dénonce depuis de longs mois : l'attitude de la direction envers ses salariés est devenue insupportable sur de nombreux sites. Toutes les filières, tous les métiers et tous les statuts sont concernés par une dégradation des conditions de travail et un message qui brouille de plus en plus la vision des salariés sur leur avenir. Et, parmi eux, l'encadrement paie un lourd tribut, en étant confronté à la fois aux missions qui lui sont confiées et à des moyens constamment revus à la baisse pour les remplir.

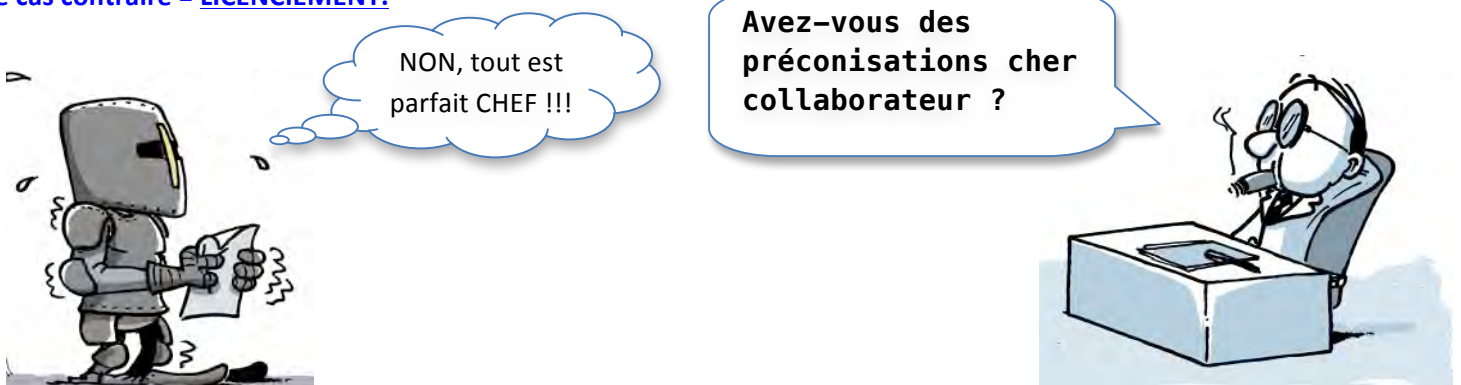
Les conséquences sont cruelles et dévastatrices lorsqu'on voit le nombre de départs de l'entreprise sous des formes diverses : démissions, ruptures conventionnelles et licenciements.

La CFDT, sans relâche, agit au quotidien pour préserver les droits des salariés, et a pu éviter, encore récemment, des licenciements.

Dans ce contexte très malsain, la Maîtrise d'encadrement est particulièrement exposée. Et pourtant, à entendre la direction, celle-ci représente les rouages essentiels de l'entreprise, qui s'inscrit dans un management de proximité. Oui, mais ça c'est le discours officiel, qui est loin de refléter la réalité sur de nombreux sites. Dans la vraie vie, ces salariés sont traités avec une brutalité indigne d'une entreprise de VINCI qui proclame que l'HUMAIN est au centre de tout.

Dernière preuve en date : sur la DRE Biarritz, une conductrice de travaux vient d'être convoquée à un entretien préalable à un éventuel licenciement ! Pour avoir soutenu, encore récemment, des salariés confrontés à la même situation fortement anxiogène, la CFDT connaît malheureusement les violents impacts provoqués non seulement chez les salariés concernés, mais également sur leurs collègues de travail. La direction est consciente de la portée de ses décisions en la matière !

Quel crédit accorder à cette direction pour qui la sanction est le seul levier !!! La négociation sur la maîtrise d'encadrement va être ré-ouverte (5 réunions en 2013), ces salariés ne peuvent qu'être d'accord avec la direction, dans le cas contraire = LICENCIEMENT.



La CFDT sera extrêmement attentive à la situation de cette conductrice de travaux. Nous prendrons toutes les initiatives que nous jugerons nécessaires pour que cette salariée, et tous ses collègues d'ASF, puissent exercer leur travail dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. ASF doit enfin comprendre que ce sont des salariés comme les autres, et que ce n'est pas l'empilement et l'augmentation des tâches à effectuer qui apportera la moindre solution. Au contraire, c'est en recentrant les missions sur leur « cœur de métier » que nous répondrons à l'essentiel : remettre tous les salariés au cœur des préoccupations de l'entreprise, eux qui en sont la principale richesse.